

**NOTICE TECHNIQUE**  
**pour répondre au SUIVI ANNUEL**  
**des**  
**PROGRAMMES D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)**  
**et des**  
**PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'ETP**  
**AUTORISÉES PAR L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE**

**La déclaration de l'activité réelle 2018 vaut demande de financement 2019.**

**LES DIFFERENTS SUPPORTS PRESENTES NE CONSTITUENT PAS UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUELEMENT DE PROGRAMME D'ETP.**

Vous souhaitez initier ou poursuivre un ou plusieurs projets en Prévention et Promotion de la Santé (PPS)- Education Thérapeutique du Patient (ETP) sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine ?  
Une seule procédure est mise en place avec un dossier de demande de financement et un calendrier commun à l'ensemble du territoire.

#### **CALENDRIER**

La date limite de réception des dossiers est le **22 mars 2019**.

#### **LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

**Toutes les structures ayant au moins un programme autorisé ou une mission concernant le développement de l'ETP sont concernées par cette enquête, y compris les structures financées en dotation globale annuelle ou en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.**

Les opérateurs porteurs de plusieurs autorisations en cours complètent **une enquête par programme autorisé**.

Dans les établissements de santé qui ont une Unité d'Education Thérapeutique du Patient – UTEP, cette structure est chargée du suivi et de la qualité des déclarations d'activité, ainsi que des relations avec l'ARS.

Afin de formuler votre demande, vous trouverez ci-joint les supports Excel à compléter et à renvoyer accompagnés des pièces administratives fixées par le Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Afin de vérifier la complétude de votre dossier avant envoi à l'ARS, vous pouvez vous aider de l'onglet « Pièces à joindre » présent dans chaque support Excel.

Les déclarations pourront faire l'objet d'un contrôle sur pièces et/ou de visites sur site dans le cadre du plan d'évaluation et de contrôle de l'ARS.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT**

Vous trouverez :

Pour tous les opérateurs :

- Un support « ETP Enquête 2019 » : à compléter **pour chaque programme autorisé**
- Un dossier « opérateur ETP » : à compléter **1 fois**

Des supports spécifiques à certaines structures ou projets (voir détails en page 3) :

- Un dossier « projet 2019 »
- Un dossier « bilan 2018 » au 31 décembre 2018

## AVANT DE COMMENCER LA SAISIE DES FORMULAIRES

- Pour bénéficier d'une subvention, vous devez obligatoirement disposer d'un numéro SIRET actif et d'un numéro FINESS pour les établissements de santé.

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la Direction Régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <https://www.insee.fr/fr/accueil>)

- Votre adresse sur le dossier de demande de subvention doit être la même que sur votre RIB et la fiche INSEE.

Pour vérifier cette concordance et télécharger la fiche INSEE : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/jsp/avis-formulaire.jsp>

- L'intégralité des supports Excel précités sont à sauvegarder sur votre poste informatique.
- Les supports « ETP Enquête 2019 », «opérateur ETP», «projet 2019» et « bilan 2018 » devront être transmis exclusivement sous format dématérialisé.

## AU MOMENT DE LA SAISIE DES FORMULAIRES

- Les champs encadrés de rouge sont obligatoires et doivent être renseignés (au besoin par la valeur 0 pour les données chiffrées).
- Veuillez renommer le formulaire « ETP Enquête 2019 » de la façon suivante :  
ETP2019\_Nom du programme (abrégé) Exemple : ETP2019\_BPCO
- N'oubliez pas d'enregistrer votre formulaire une fois complété pour en conserver une copie avant de procéder à l'envoi uniquement par courriel.

## OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION ?

Vous êtes invités à déposer vos documents **uniquement sous format dématérialisé** à votre contact à l'ARS.

*Votre action a lieu au niveau départemental ?*

- ⇒ Veuillez adresser votre demande au service (PPS) de la Délégation Départementale concernée.


*Votre action a lieu sur plusieurs départements voire l'ensemble de la région ?*

- ⇒ Veuillez adresser votre demande au Pôle régional concerné (PPS)

Suite à votre envoi, un courriel confirmant la bonne réception de votre demande vous sera adressé.

Département	Adresse de contact PPS
Charente	<a href="mailto:ars-dd16-pps@ars.sante.fr">ars-dd16-pps@ars.sante.fr</a>
Charente-Maritime	<a href="mailto:ars-dd17-pps@ars.sante.fr">ars-dd17-pps@ars.sante.fr</a>
Corrèze	<a href="mailto:ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr</a>
Creuse	<a href="mailto:ars-dd23-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd23-sante-publique@ars.sante.fr</a>
Dordogne	<a href="mailto:ars-dd24-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd24-sante-publique@ars.sante.fr</a>
Gironde	<a href="mailto:ars-dd33-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd33-sante-publique@ars.sante.fr</a>
Landes	<a href="mailto:ars-dd40-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd40-sante-publique@ars.sante.fr</a>
Lot-et-Garonne	<a href="mailto:ars-dd47-pps@ars.sante.fr">ars-dd47-pps@ars.sante.fr</a>
Pyrénées-Atlantiques	<a href="mailto:ars-dd64-projets-pps@ars.sante.fr">ars-dd64-projets-pps@ars.sante.fr</a>
Deux-Sèvres	<a href="mailto:ars-dd79-pps@ars.sante.fr">ars-dd79-pps@ars.sante.fr</a>
Vienne	<a href="mailto:carine.aubry@ars.sante.fr">carine.aubry@ars.sante.fr</a>
Haute-Vienne	<a href="mailto:ars-dd87-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd87-sante-publique@ars.sante.fr</a>
Régional	<a href="mailto:ARS-NA-ETP-PPS@ars.sante.fr">ARS-NA-ETP-PPS@ars.sante.fr</a>

## QUELLES PIÈCES DEVEZ-VOUS JOINDRE A VOTRE DEMANDE?

<p><b>Documents à compléter</b></p> <p>(exclusivement sous format Excel dématérialisé)</p>	<p><b>Support</b> «ETP Enquête 2019 »</p>	<p><b>À compléter pour chaque programme d'ETP autorisé</b></p>
	<p><b>Dossier</b> « opérateur ETP »</p>	<p style="text-align: center;"><b>À compléter 1 seule fois pour chaque opérateur en ETP</b> <i>(quel que soit le nombre de programme(s) ou de projet(s) financé(s))</i></p> <p><b>Aucun document supplémentaire n'est demandé pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Etablissements de santé (hors UTEP contractualisée)</li> <li>- la Mutualité Sociale Agricole (MSA)</li> <li>- la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS ou CPAM)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Pour tout autre opérateur (association, organisme de formation) joindre au dossier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RIB</li> <li>- Fiche INSEE 2019 <b>(de moins de 3 mois)</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Toute discordance entre les adresses des 2 documents (RIB, fiche INSEE) bloquera la recevabilité du dossier</i></p>
	<p><b><u>Des dossiers spécifiques sont attendus pour les structures ci-dessous :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispositif d'Appui et de Coordination (DAC),</li> <li>➤ Unité Transversale d'Education Thérapeutique du Patient (UTEPT) et Unité Transversale et Territoriale en Education du Patient (UTTEP),</li> <li>➤ Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP),</li> <li>➤ Opérateur porteur d'un projet d'ETP (hors programme) ou ayant bénéficié d'un forfait d'aide au démarrage : Association, Organisme de formation</li> <li>➤ Opérateur d'un programme financé dans le cadre des <b>Appels à Projets (AAP)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- AAP - AVC en ex-Limousin (2015)</li> <li>- AAP Maladie Neuro-Dégénérative en Nouvelle-Aquitaine (2017)</li> </ul> </li> </ul>	
	<p style="text-align: center;"></p> <p><b>Dossier</b> « projet 2019 »</p>	<p style="text-align: center;"><b>À compléter pour chacun de vos projets (hors programme autorisé)</b> <b>sauf pour les projets qui font l'objet d'un Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en cours</b></p> <p>Compléter l'onglet Fiche 3-1 : Description du projet 2019 Compléter l'onglet Fiche 3-2 : Budget prévisionnel 2019 du projet - Cf notice accompagnement budget</p>
	<p><b>Dossier</b> « bilan 2018 »</p>	<p style="text-align: center;"><b>À compléter pour chacun de vos projets de développement de l'ETP réalisés ou en cours de réalisation financés en 2018 par l'ARS</b></p> <p>Se référer au Dossier Projet 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter l'onglet Fiche 6-1 : Bilan qualitatif du projet 2018 au 31 décembre 2018</li> <li>- Compléter l'onglet Fiche 6-2 : Tableau de synthèse 2018 au 31 décembre 2018</li> <li>- Compléter l'onglet Fiche 6-3 : Données chiffrées : annexe 2018 au 31 décembre 2018</li> </ul>